



*Socialement responsable*

# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

**Secteur Mines**

Freyming-Merlebach, le 21 avril 2016

## **Compte rendu de la réunion du Comité de suivi de la COG**

Le 19 avril 2016 s'est tenue la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de suivi de la COG 2014-2017.

La délégation CFTC était composée de Mme Chantal BOURG, membre suppléant, et de M. Raphaël MARGHERITA, membre titulaire de ce Comité de suivi.

Le Président, M. Philippe GEORGES, ouvre la séance et rappelle ses 2 missions :

- 1- Emettre un avis sur la déclinaison opérationnelle de la COG.
- 2- Réflexion sur l'avenir du Régime minier.

La CFTC évoque que la commission de suivi se réunit ce jour pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la mise en place de la COG 2014-2017 signée le 22.07.2014.

La CFTC, signataire de la COG, rappelle qu'elle s'inscrit dans la logique de restructuration et de rénovation du Régime minier, notamment au travers de son offre de soins.

La CFTC fait le constat que la COG actuelle a déjà rempli, en partie, sa mission dans ses objectifs, à savoir :

- Regroupement des Conseils territoriaux
- Transfert de l'Assurantiel au Régime général
- Signature de l'Accord national des centres de santé
- Etc.

La CFTC considère qu'il reste encore un gros travail à fournir concernant :

- L'offre de soins,
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux, notamment avec l'introduction de la T2A dans les SSR,
- La continuité de la recomposition de l'offre de soins avec les schémas régionaux de santé,
- Maîtriser les coûts de l'offre de santé aux personnes âgées,
- La CANSSM, en elle-même, doit mener une réelle politique de gestion des personnels dans cette phase de mutation ainsi qu'une réflexion engageant un partenariat sécurisant pour l'avenir.

Le Directeur général, M. HABERT, présente le rapport (joint en annexe).

Un large débat s'ouvre et il en résulte :

- Que la recomposition de l'offre de soins est complexe. Que l'on note une démographie médicale et que pour y remédier il est indiqué de former nos médecins « Maître de stage » pour accueillir des internes en formation.
- La nécessité de mieux harmoniser l'offre de santé par une fluidité des informations et structurer la collaboration CAN-ANGDM. Le transfert de l'ASS à l'ANGDM nécessite un travail en complémentarité.
- La nécessité d'une GPEC plus affirmée. Il faut la dynamiser et la renforcer.
- Une mise en mouvement des conseils territoriaux suite à la fusion des CARM.
- Concernant le mandat de gestion, le transfert de l'assurantiel a été bien mené. La CNAM travaille au quotidien avec la CAN et l'ANGDM pour améliorer la qualité du service et l'offre d'accueil.

La DSS confirme que le rapport illustre bien ce qui a été fait ; que la COG avance à son rythme, mais que le but principal est de **tendre vers l'équilibre**, de là dépend l'avenir du Régime minier.

Pour conclure, M. GEORGES nous fait part qu'une mise en forme de nos échanges se fera rapidement, afin que les différentes fédérations puissent émettre leurs avis sur la déclinaison de la COG 2014-2017.

Chantal BOURG

Raphaël MARGHERITA